



Tableaux d'Avancement

Chefs des Services Pénitentiaires - Hors Classe

au titre des années 2022 et 2023

FLASH INFO :

FO Justice vous informe du lancement des Tableaux d'Avancement des Chefs des Services Pénitentiaires – Hors Classe au titre des années 2022 et 2023.

▶ Concernant le nombre d'agents à promouvoir pour le TA CSP HC, année 2022, il est de 2 .

▶ Concernant le nombre d'agents à promouvoir pour le TA CSP HC, année 2023, il sera communiqué ultérieurement.

▶ Les conditions à remplir pour les agents pour être inscrits sur ce TA CSP HC sont au regard de *l'art 42 du décret n°2019-1038 du 9 octobre 2019* :

« les chefs de service pénitentiaires qui comptent, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est arrêté, deux ans de services effectifs dans le corps »

▶ La date de clôture pour l'envoi des documents à la DAP/RH4 par les différents services concernés est fixée au plus tard :

le jeudi 2 novembre 2023.

FO JUSTICE reste à votre disposition pour plus de renseignements !

FO Justice – le 5 Octobre 2023

